



Section S.E.J.F

CR du CSA Ministériel du 07 décembre 2023

La table ronde
c'est pas une fête de l'artisanat !



Hé oui, c'était le « grand jour », le jour du vote du décret de création ONAF et de son décret d'application.

Ce n'était pas un CSA « comme à la maison » mais une réunion protocolaire à Bercy avec ambiance feutrée et propos contenus, réunion où notre ministre, qui avait beaucoup mieux à faire que de discuter d'un projet initié par son prédécesseur, n'est pas venu, tout comme d'ailleurs le DGFIP . C'est bien dommage, j'avais prévu de demander à Monsieur FOURNEL pourquoi il n'abondait pas nos effectifs....avec ses effectifs, notamment pour les services support. Pas grave, je l'ai dit quand même, au monsieur qui était là à sa place (...)...et il ne m'a pas répondu (possible aussi qu'il ne m'ait pas écouté!)

Il y avait aussi bien entendu CP, ses 2 adjoints et notre directrice générale des Douanes. La réunion était présidée par la Secrétaire Générale de Bercy.

Chaque OS a lu sa déclaration liminaire, « quelques observations » concernant l'ordre du jour de ce CSA (c'était long...), puis nous avons commencé véritablement l'ordre du jour et concernant l'ONAF, sont intervenus les « experts » de plusieurs OS, dont moi-même, invitée par le Secrétaire Général de l'UNSA Finances, Hervé PAPIN.

Je vous transmets à la suite de ce CR, mon intervention, sachant que chaque intervenant à 5mn pour s'exprimer et...là, c'est court (j'ai triché mon intervention durait 8 mn...en ayant coupé une bonne partie...)

Ensuite est intervenue madame BRAUN-LEMAIRE qui en fait a repris les mêmes arguments que ceux présentés lorsque Laurence RORATO et moi-même étions allés la voir accompagnée du SG de l'UNSA Douane le 17 novembre (cf notre CR)

Cette proposition de création d'office s'est fait en concertation (une concertation quand même en très petit comité!), un office pour être identifié sur notre périmètre (le même exemple du trafic de cigarettes), avec une extension assumée de compétence aux fraudes sociales.

Des discussions sont toujours en cours sur ce fameux périmètre, elle reconnaît que s'il y a une « trajectoire d'emplois » (depuis la création du SEJF en 2019), le volume d'emploi n'a pas été identifié avec précision pour l'ONAF.

Elle s'engage de nouveau, à partir d'un bilan qui doit rapidement lui être présenté, sur une réflexion pour un renforcement de nos effectifs dès 2024 mais aussi de revoir cette fameuse trajectoire pour 2025 (la loi de Finance commence à être discutée dès le mois de janvier 2024).

Après un discours enflammé de CP, nouveau tour de table (pas ronde, dommage!) où toutes les OS ont évidemment renchéri sur la nécessité d'un abondement d'effectifs conséquent. J'ai de nouveau insisté sur le nombre de nos thématiques de chef de filât (6 quand même) et qu'au-delà de l'affichage politique, il s'agissait quand même d'être crédibles !...que l'enthousiasme de CP ne pourrait suffire (du tout, du tout)...

Sur la prime ODJ (a étendre aux OFJ), madame BRAUN LEMAIRE a précisé que depuis notre discussion de novembre, le dossier était parti à l'« instruction » à la DGAFP . Pour mémoire, elle pourrait nous donner quelques news lors du prochain CSA DG le 14 décembre (de cette année!)

La SG, a conclu en reprenant les propositions de la directrice générale : il faut rapidement un bilan, toutes les questions doivent être traitées dans un format idoine qui sera.... un GT bi directionnel Douane/DGFIP

Selon la SG, le souci est de savoir si la question des moyens est ou non un prérequis à la création de l'ONAF...il y a un paradoxe à s'opposer à un projet que l'on soutient....

Oui effectivement...encore faut-il décider si on accepte ou non de payer pour voir, la période n'étant tout de même pas terrible concernant ce type de pari !

Donc finalement, à cette question, la CGT, Solidaires et l'UNSA ont répondu qu'il y avait un prérequis et ont donc voté NON à la création de l'ONAF, FO et la CFDT se sont abstenus empêchant une re convocation de ce CSAM et donc une chance (petite) que l'administration avance un peu de billes dans ce délai...

La conclusion :

C'est quand même pas terrible....

Le décret de création a été voté sans aucune modification (le blanchiment n'a pas été réintégré dans l'article 2...par exemple)

Idem pour le décret d'application, des policiers, gendarmes pourront venir es qualité travailler au service ...le must de l'interministérialité (moi, j'ai un autre nom...mais bon!)

...côté bouteille à moitié pleine, je pense que nous avons pu attirer l'attention de cette belle assemblée sur le danger pour le service, pour le ministère et sa crédibilité en fait, de mettre en place cet office sans aucun moyen....

Attendons donc la suite des évènements !